

# Conférence d'Alain BEITONE

Limoges, le 1 juin 2012

Compte-rendu de Daniel NUGUES, professeur de SES, lycée Paul Éluard, Saint Junien.

Conférence d'Alain BEITONE .....	1
Sitographie .....	1
Retour sur le programme de première .....	1
Thèmes .....	3
Question 3.2 : Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ? .....	3
Economie du développement durable.....	6
Qu'est ce que l'analyse économique a à dire sur le développement durable ? .....	6
Question 3.1 La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ? .....	6
Question 3.2 Quels instruments économiques pour la politique climatique ? .....	8
Thème 2.3 : Quelle est la place de l'Union Européenne dans l'économie globale ? .....	10
Question 2.1. : Comment s'articulent marché du travail et organisation dans la gestion de l'emploi ? .	12
Question 2.2 : Quelles politiques pour l'emploi ? .....	13

## Sitographie

### ■ Eloges SES

- Fiches sur le programme de première ES

<http://www.eloge-des-ses.fr/pages/premiere.html>

- Bibliographie prog terminale SES

<http://www.eloge-des-ses.fr/pages/terminale.html>

### ■ Fiches Eduscol (en ligne pour le 15 juin)

- Savoirs / pistes d'activité / bibliographie + sitographie

<http://eduscol.education.fr/cid59315/ressources-pour-les-ses-en-serie-es.html>

## Retour sur le programme de première

### ■ Le préambule du cycle terminal

- Il préconise de former les élèves à une posture intellectuelle, celle de l'investigation scientifique (formulation de problématiques et d'hypothèses, corroboration empirique). Cette démarche concerne bien sûr aussi la terminale. .

. Le programme de première est un pré-requis du programme de terminale, non seulement en ce qui concerne les notions (rappelées en troisième colonne du programme de terminale), mais aussi en ce qui concerne l'esprit du programme. Par exemple il est important que les élèves maîtrisent la dialectique marché/organisation, qu'ils comprennent le rôle des prix comme vecteur d'information et véhicule d'information, qu'ils soient capables de rendre compte des mécanisme du marché, qu'ils aient assimilés le fait que la socialisation est dans le même temps un processus d'individuation, qu'ils articulent l'approche sociologique qui met l'accent sur les déterminisme sociaux et celle qui met l'accent sur les interactions sociales, etc. Cela est compatible avec l'exercice du principe de la liberté pédagogique sur la progression.

### ■ « Fiches concept »

Les fiches concept, qui portent sur les concepts organisateurs du programme de première qui seront repris en terminale sont un support de la continuité des apprentissages tout au long du cycle terminal.

### ■ Lecture du programme

- Colonne 1 (problématique) – colonne 3 (délimiter le questionnement de la colonne 1) – colonne 2 (notions à travailler)

## Thèmes

### Question 3.2 : Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?

EDS Economie Approfondie

L'instabilité des systèmes financiers est endogène. Comment le système financier engendre-t-il des crises financières récurrentes ? Pourquoi cette endogénéité ? Il convient de faire comprendre aux élèves que le schéma général est le même pour les différentes crises financières : « la dette, le boom, la crise »<sup>1</sup>.

→ Référence à l'analyse de KINDELBERGER (cf extrait d'AGLIETTA<sup>2</sup>)

- **Le schéma** : Au départ, une dynamique d'accélération de la croissance conduit à un gonflement du système crédit ( $I \text{ ex ante} > S \text{ ex ante}$ ).

→ il est important que les élèves comprennent que le capitalisme a besoin du crédit et donc de la création monétaire (cours de première), ce qui est potentiellement source d'instabilité.

L'augmentation des opportunités d'investissement induit une demande croissante de crédits. Le taux d'endettement des agents augmente. Ainsi au bout d'un certain temps, le taux d'endettement est trop élevé = effet récessif de la réaction des banques qui réduisent l'offre de crédit, d'où la contraction de la demande et crise de l'économie « réelle ». Par la suite, les agents désendettés retrouveront de nouveaux crédits ...

- **D'autres éléments sont à prendre en compte pour comprendre les crises financières**

- La prise en compte des comportements mimétiques (les agents imitent les comportements des autres agents) et de l'aléa moral.

- Le **comportement mimétique**. Pour le comprendre, on doit faire référence au coût d'accès à l'information. Le mimétisme sur les différents marchés (or, financier, immobilier) est une réponse. Mais cette rationalité est limitée par l'effet agrégé de ces comportements microéconomiques qui peut être pathologique (gonflement de bulles spéculatives et crises financières).

- **L'aléa moral**. Au niveau macroéconomique, le **paradoxe de la tranquillité** (MINSKY) joue. Avant 2007, la période de croissance se caractérise par l'envolée des cours de matières premières, signe de surchauffe de l'économie, qui aurait dû alerter sur l'émergence des conditions d'une nouvelle crise. Mais la confiance était de mise dans un contexte de politique de désinflation avec des taux directeurs qui augmentent pour contrer le risque inflationniste. Dans ce contexte de croissance et de confiance des agents dans l'action des banques centrales, les agents économiques prennent des risques d'autant plus importants.

→ Ici la référence au risque de crédit et au rendement du titre est importante pour comprendre la logique des acteurs (cours de première).

---

<sup>1</sup> Titre du livre de V. Levy-Garboua et G. Maarek, paru chez Economica en 1986

<sup>2</sup> Aglietta M. et Rigot S. (2009), **Crise et rénovation de la finance**, Odile Jacob, 2010, p. 22.

De là le paradoxe de la tranquillité car cette situation est un facteur de déclenchement et d'amplification des crises financières puisque la confiance excessive conduit à prendre plus de risques. Surtout que certains pensent qu'ils pourront reporter le risque sur d'autres (**aléa moral**) par la titrisation. Se dessine ainsi la *crise des subprimes* avec le phénomène de titrisation qui transfère le risque à d'autres agents. Cette logique de mutualisation du risque crée des opportunités de propagation du risque. (= limite du modèle « originate et distribute »).

Ces titres sont achetés par des investisseurs car ils sont bien rémunérés et aussi car il y a asymétrie de l'information même si les agences de notation ont proposé une évaluation (dans des conditions qui ont été de plus en plus critiquées à l'occasion de la crise).

- **La dérèglementation financière.** La généralisation de la banque universelle (loi bancaire 1984 en France, abrogation du Glass Steagal Act aux Etats Unis en 1999) crée un nouveau contexte financier caractérisé par l'intensification de la concurrence entre les banques avec moins de contrôle prudentiel. Les banques développent des innovations financières et les échanges de gré à gré prennent de l'essor (or non encadrés, non organisés) au point qu'aujourd'hui, ces opérations représentent une forte proportion des opérations financières. La prise de risque n'est pas contrôlée.

La loi DODD-FRANK aux États-Unis restaure la séparation entre la banque d'affaire et la banque de dépôt et augmente les transactions sur un marché organisé. Un marché organisé est un marché sur lequel une autorité de marché contrôle le niveau de prise de risque avec la possibilité de couverture. (Exemple : le MATIF). L'autorité de marché fait des « appels de marge » et limite la prise de risque qui peut évoluer.

- **Les déséquilibres macroéconomiques** à l'échelle mondiale notamment le déséquilibre entre les besoins de financement et les capacités de financement ont toujours existé. Ils sont systémiques (cf par exemple le financement des retraites ainsi que le cycle d'épargne). Ces déséquilibres créent des besoins de financement importants (des agents, des États) dans un contexte de concurrence accrue et de dérèglementation. Plus on a des marchés financiers développés et plus les déséquilibres globaux pourront être gérés mais cela suppose un renforcement de la régulation financière au niveau mondial. (lien possible avec le point 1 du programme EA et avec le point 2.2 du programme spécifique).
- **Ces « compléments » (comportements mimétiques + aléa moral + dérèglementation + paradoxe de la tranquillité + déséquilibres globaux) au schéma de base (capitalisme et crédit) convergent pour expliquer l'amplification des crises liées au schéma de base.**
- Remarques :
  - les forces de rappel ne jouent plus. Cf analyse du CAS sur la crise financière 2007<sup>3</sup>. Les autorités monétaires avaient les yeux rivés sur l'inflation sans voir l'évolution du prix des actifs. Il faudrait que la BCE les prenne en compte afin d'anticiper l'instabilité financière.
  - Autre point important : changement des normes comptables en lien avec la gouvernance des entreprises. Elles reposent sur le principe du *fair (équitable) value* – en évaluant au prix du marché or D. Marteau montre que les prix de

---

<sup>3</sup> La crise et ses répercussions sur la conduite des politiques monétaire et budgétaire (Note d'analyse 238 - Septembre 2011)

marché n'existent pas pour beaucoup de titres. Ces derniers sont donc évalués à un « prix de modèle » sujet à caution.

Le fair value participe au mécanisme d'accélérateur financier : si l'actif voit sa valeur augmenter alors hausse des crédits – phénomène de bulle -

■ Prolongements (voir bibliographie) :

- D. MARTEAU<sup>4</sup> chapitre 7 rôle de l'aléa moral dans la crise financière –conférence sur le site ENS<sup>5</sup> – les décideurs dans les banques prennent des risques qu'ils ne supportent pas donc pas de comportement prudentiel. C'est le débat actuel à propos des banques espagnoles. Si l'Etat aide les banques il y a un risque d'aléa moral. Dans le cas contraire, cela aggrave la crise. (= capture du régulateur, l'Etat est dépendant des banques compte tenu de la situation d'asymétrie d'information)

Cours de première : expliquer la création monétaire en terme de diviseur de crédit = la détention préalable de monnaie banque centrale n'est pas une condition de la création monétaire par les banques.

- BOYER R. (2011), **Les financiers détruiront-ils le capitalisme ?**, Economica
- MONTEL-DUMONT O. et COUDERC N. (2009), **Des subprimes à la récession. Comprendre la crise**, La documentation française

---

<sup>4</sup> Marteau D. (2012), **Les marchés de capitaux**, Armand Colin, Coll. Cursus

<sup>5</sup> <http://ses.ens-lyon.fr/stage-national-sur-les-nouveaux-programmes-de-terminale-146371.kjsp>

## Economie du développement durable

Qu'est ce que l'analyse économique a à dire sur le développement durable ?

Site ENS<sup>6</sup> LE CACHEUX conférence audio

Question 3.1 La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ?

Programme spécifique

- 4 notions importantes sont au programme : Capital naturel, physique, humain, capital social et institutionnel
  - Capital naturel : On considère la nature comme un capital au sens de stock qui peut s'épuiser, même si une partie est renouvelable. La nature produit un flux de ressources ou de revenus (I. FISCHER). Cela ne veut pas dire que le raisonnement est sur le registre de l'ordre marchand : la question du mode de gestion de ce capital naturel (qui est un bien commun) est l'un des enjeux de ce programme. Exemple la forêt contribue à éviter l'érosion, elle est un puit de carbone. Ce capital ne doit pas être dilapidé. Sa préservation va constituer une contrainte que l'on va chercher à gérer de façon optimale. Dans certains cas, compte tenu des irréversibilités, on va chercher à rendre intangible une partie de ce capital naturel (par exemple interdiction de la chasse et de la commercialisation de certains animaux sauvages). Risque didactique ici : les élèves ont une représentation du capital liée au marché, au profit, etc. Il faut donc bien souligner que le fait de parler de capital naturel (par opposition à la nature comme bien libre) est une façon de montrer l'importance que l'on accorde à la nature, la nécessité de la préserver.
  - Capital social et institutionnel : un pas de plus à franchir par rapport à la classe de première. Les institutions sont un stock (investissement de forme). Exemple : agences financières de bassin (créées en 1964) qui ont bien fonctionné en appliquant le principe du pollueur / payeur. L'agence de l'eau collecte de redevances qui servent à dépolluer les rivières.
    - Pourquoi le capital social ? on a voulu souligner que les interactions sociales (éventuellement codifiées) jouent un rôle dans la gestion de la nature et dans l'articulation entre la croissance et la nature. Exemple de la gestion communautaire de l'arrosage dans les Alpes et dans d'autres territoires. Le 3.1 pose le problème de la relation entre croissance et environnement. Le 3. 2 propose d'approfondir la question à partir de l'exemple du climat.
- La question de la soutenabilité
  - **Il y a une corrélation positive entre le degré de substituabilité des capitaux et le niveau de soutenabilité de la croissance.**
  - **La substituabilité entre ces différentes formes de capitaux pose aussi le problème de l'arbitrage à opérer entre ces différentes formes de capitaux.** Exemple d'arbitrage entre le capital social et le capital naturel en faveur du premier lorsque la pêche aux phoques est autorisée aux INUITS au nom des coutumes et du lien social.

---

<sup>6</sup> <http://ses.ens-lyon.fr/stage-national-sur-les-nouveaux-programmes-de-terminale-146371.kjsp>  
conf AB 1 juin 2012 Version 3.doc

- L'arbitrage sur la gestion des différents capitaux **pose des problèmes institutionnels**. De là, **une question de gouvernance mondiale que l'on retrouve dans l'EDS Sciences Sociales et Politiques, mais aussi au niveau de l'enseignement spécifique sur le thème de la mondialisation ou sur le RC concernant l'emploi**.

- L'arbitrage mettant en cause le capital naturel est complexe et suppose la présence d'institutions internationales voire supranationales étant donné que le capital naturel est souvent constitué de **biens communs**. (à distinguer des biens publics et des biens collectifs – à lire le texte d'AB sur ce thème dans Eloges des SES<sup>7</sup>). Exemple du thon rouge avec le risque de sur exploitation

- Selon G. HARDIN<sup>8</sup> (« la tragédie des biens communs »), ces biens communs font l'objet d'une surexploitation qui met leur existence en cause. L'expérience des *Commons* montre que l'agrégation des comportements individuels rationnels met en danger l'existence des biens communs et donc la nature. L'auteur insiste sur une solution : la *privatisation* (cf phénomène des enclosures). Cette redéfinition des droits de propriété est source de changements sociaux : avec les enclosures, extension des grandes propriétés du fait de la vente de terres consécutives à leur clôture. Cela est source d'urbanisation, de développement du salariat et aussi de la préservation des terres. La redéfinition des droits de propriété crée la rivalité et l'excluabilité nécessaires à une gestion privative et elle résout le problème de la dégradation du bien commun. Il existe une alternative : la réglementation ou la propriété publique. Exemple : les parcs naturels

- Un autre exemple de gestion des biens communs est fourni par le travail d'Elinor OSTROM<sup>9</sup> « gouverner les biens communs ». Elle montre que le capital social et le capital naturel peuvent être complémentaires ce qui se justifie par une 3<sup>ème</sup> voie dans la gestion d'un bien commun entre la gestion par le marché et la gestion par l'Etat. L'étude concerne la Californie du Sud et la gestion des nappes d'eau, biens rivaux et non excluables qui en font des biens communs. OSTROM a montré que la réponse au problème de leur épuisement peut être communautaire (référence au paradoxe d'OLSON). On ne recourt ni au *marché ni à la hiérarchie* (Etat) mais à la coopération. Elle s'explique par le capital social collectif.

Cf Le cours de première où les concepts de marché, de hiérarchie et de coopération sont explicitement présents (regards croisés et notion de réseau social).

#### ■ Prolongements

- OFCE, n° 120, ce numéro de la revue porte sur l'économie du développement durable – on y trouve la traduction par ELOI LAURENT de la conférence d'OSTROM<sup>10</sup>.
- LAURENT E. et LE CACHEUX J. (2012), **Economie de l'environnement et économie écologique**, Armand Colin, Coll. Cursus (à paraître en septembre)

---

<sup>7</sup> <http://www.eloge-des-ses.fr/textes-en-ligne/biens-publics-biens-collectifs-verdef-2010-ab.pdf>

<sup>8</sup> The Tragedy of the Commons, texte original de l'article de Garrett Hardin, Science, 13 décembre 1968

<sup>9</sup> Elinor Ostrom, Laurent Baechler, la gouvernance des biens communs, De Boeck, juin 2010.

<sup>10</sup> Ostrom E. (2011), Par delà les marchés et les états, Revue de l'OFCE, n° 120



## Question 3.2 Quels instruments économiques pour la politique climatique ?

### Enseignement spécifique

Lien avec le cours de première : compréhension des mécanismes de marché et du fait que tout marché est une institution. La création du marché des quotas d'émission (et la difficulté à déterminer les institutions adéquates) peut être un prolongement de l'étude des rapports entre marché et institution en classe de première.

- L'analyse économique montre que le marché est un instrument d'incitation et d'allocation. Elle montre également que le marché produit de l'inégalité et de l'instabilité. Si on juge qu'il y a des défaillances du marché en matière environnementale que peut-on faire ?

Cette manière de raisonner est un fil rouge pour aborder les nouveaux programmes

- Pour le climat quel est le problème ? lien avec l'effet de serre, lui-même en lien avec gaz à effet de serre dont les émissions sont à contrôler
  - Quelle régulation ? quelle politique (instruments, objectifs) pour limiter le réchauffement climatique ? 3 instruments complémentaires : la réglementation – le marché – la taxation
- La réglementation : elle a une dimension européenne (exemple de la réglementation pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules par 100 km) mais aussi hexagonale (exemple dans le bâtiment). Seulement celle-ci est coûteuse (coût de contrôle) et elle peut ne pas être efficace si elle est uniforme. Il conviendrait de la différencier selon le pouvoir de nuisance des agents (= raisonnement en terme de coût / avantage)
- La taxation : logique d'internaliser des coûts externes. Elle vise à rapprocher le coût privé et le coût social. Le marché ne sait pas faire. Elle peut être un moyen d'agir sur les comportements (exemple prix du diesel et % du diesel dans le parc automobile). Artus a montré que la délocalisation serait beaucoup moins avantageuse si celle-ci intégrait le coût sur l'environnement – coût social environnemental – on ne prend en compte que le coût privé.
- Le marché des quotas d'émissions (le terme « permis d'émission » est source de confusion, il ne s'agit pas de permettre la pollution mais de la limiter). Il présente deux avantages.
  - Attribution de quotas par la puissance publique en précisant la quantité maximale d'émission.
  - Le marché des quotas est aussi un mécanisme d'incitation. L'effort fourni par les agents économiques pour lesquels le coût de la réduction des émissions est le plus faible.
  - Cet instrument permet d'agir sur les prix et les quantités.

Ce marché des quotas a mal fonctionné car les quotas ont été trop généreux donc pas de contrainte ni d'incitation. Il ne faut pas confondre le prix de marché des quotas et le fait de rendre l'attribution des quotas payante (vente aux enchères). Dès lors qu'il y a un marché, l'incitation joue (à condition que le prix soit suffisant). Si on rend l'attribution des quotas payante on ajoute un effet de répartition (recette pour les administrations publiques qui peuvent être utilisées pour subventionner la réduction de l'émission des GES ou d'autres politiques environnementales).

Effet rebond à prendre en compte. Le signal prix est nécessaire mais il peut être insuffisant. Dans certains cas, le marché (ou toute autre forme d'internalisation) ne peut pas être utilisé et la gestion du bien commun passe par la réglementation (exemple de l'interdiction des CFC pour défendre la couche d'ozone). Il est souvent nécessaire d'associer la réglementation et la taxation.



## Thème 2.3 : Quelle est la place de l'Union Européenne dans l'économie globale ?

### Enseignement spécifique

#### ■ Fil rouge

- Projet politique – chaque pays européen pèse trop peu pour infléchir le cours des choses

Théorie du couronnement : le projet politique après le projet économique et le projet monétaire (sur le modèle de l'unification allemande).

HABERMAS<sup>11</sup> défend une conception non ethnique de la Nation – en prolongement de son analyse de l'espace public.

- Intégration par le marché (logique du marché unique) comme jeu à somme positive (jeu à somme positive, économie d'échelle). C'est par l'intermédiaire des prix que se manifeste l'intégration. Ce choix de l'intégration par le marché implique l'autre choix de l'intégration monétaire. Cela exclut les taux de change flottants. L'Europe fait également le choix de la libre circulation des capitaux. Donc abandon de la politique monétaire autonome (cf triangle des incompatibilités). Ce choix de la monnaie unique est aussi l'expression du choix d'une intégration politique (plutôt que la concurrence des monnaies ou le choix d'une monnaie commune).
- La construction européenne présente des aspects contreproductifs voire biaisés qui tiennent aux faits :
  - le zone euro est hétérogène or la convergence (imparfaite) n'a porté que sur les grandeurs nominales (critères de Maastricht). La crise de la dette a montré que l'intégration par le marché produisait et renforçait des spécialisations asymétriques (entre le nord et le sud de l'Europe notamment);
  - l'intégration politique est insuffisante pour que l'intégration économique soit mieux gérées et donc que la croissance en Europe soit plus élevée et le chômage plus faible.
- Conséquences de la mise en œuvre de la monnaie unique :
  - La convergence nominale des taux d'intérêt progresse (site de P. ARTUS<sup>12</sup> – Natixis) avec l'euro de 1999 à 2007 mais reste incomplète, ce qui en fait un facteur de crise. En effet les taux d'inflation restent différents entre les pays d'où des différentiels de taux d'intérêt réels entre eux. Ce qui selon les cas favorise ou pénalise la croissance et la dette.
  - l'euro prive les Etats de l'usage de la politique monétaire en fonction des objectifs internes aux pays alors même que la zone euro n'est pas une zone monétaire optimale.
  - un budget européen trop faible (1,1 % RN européen). Alors que le taux de croissance de la zone euro est de plus en plus faible (croissance potentielle).
  - Ce policy-mix contraint fait débat car la croissance dans la zone euro est en moyenne plus faible qu'ailleurs. Faiblesse de la croissance effective et baisse de la croissance potentielle.
  - les Etats se privent de l'arme du taux de change (pour gérer les écarts de compétitivité). La justification tient dans l'inutilité de cet outil dans une zone qui converge de plus en plus tant sur le plan nominal que réel. Ce n'est pas la réalité.

---

<sup>11</sup> "La constitution de l'Europe" par Jürgen Habermas (Gallimard, 2012, 240 pages)

<sup>12</sup> <http://cib.natixis.com/research/economic/publications.aspx>

On l'a dit plus haut, l'hétérogénéité réelle est grande. Apport de l'économie géographique (KRUGMAN) le marché produit de l'inégalité territoriale (importance de la recherche d'économie de localisation) que la crise de 2007 révèle. Certains pays (nord) présentent une compétitivité structurelle plus élevée que ceux du sud et la monnaie unique empêche d'user du taux de change pour restaurer les écarts de compétitivité et la monnaie forte accentue la dégradation de la compétitivité des pays les moins performants.

- La crise va se manifester sur les taux d'intérêt sur la dette publique à partir de 2007 2008. **La crise de la dette est la manifestation de l'hétérogénéité de la zone euro, des spécialisations différentes (pays du Nord exportent des biens industriels, pays du sud produisent services domestiques) d'où des déséquilibres extérieurs. Le problème n'est pas une crise de la dette mais une crise des déséquilibres extérieurs qui témoignent des carences de la construction européenne.**
- Des solutions ?
  - AGLIETTA M. (2012), **Zone euro : Eclatement ou fédération**, Edition Michalon
  - DEVOLUY M. (2012), **L'euro est-il un échec ?**, La documentation française, 2<sup>ème</sup> édition
  - Fédération :
    - Répondre au problème des déséquilibres productifs, ce qui suppose de transférer des ressources du nord vers le sud ... (essor de la solidarité jusque dans les dispositions institutionnelles sur le budget européen)
    - rééquilibrage du tissu productif, politique industrielle de grande ampleur, bien au-delà de la politique de cohésion sociale. A ce propos, le fédéralisme budgétaire avec un impôt européen est un enjeu (exemple de la taxe au carbone ajouté<sup>13</sup>) (J. LE CACHEUX).
    - Fédéralisme financier avec les euro-obligations
  - Dans tous les cas, sauf à revenir à des économies nationales, il est question de renforcer le fédéralisme en Europe. On retrouve la problématique de l'évolution de la gouvernance au niveau européen, pour mieux participer à cette du monde et à son évolution.
  - Question 2. 3 en complément des questions 2.1 et 2.2 (thème Mondialisation, finance internationale et intégration européenne).

---

<sup>13</sup> <http://crdp.ac-bordeaux.fr/edd/academie/taxecarbone/index.html>

## Question 2.1. : Comment s'articulent marché du travail et organisation dans la gestion de l'emploi ?

Enseignement spécifique – regards croisés -

### Lien important avec le Regard Croisé de première

- Analyse néo classique du marché du travail : Offre et Demande en fonction du taux de salaire horaire (prix) à distinguer du salaire réel (revenu)
- Ce modèle a une certaine portée heuristique (il permet de comprendre certains phénomènes et il faut y insister auprès des élèves<sup>14</sup>), cependant il présente des limites :
  - le travail est un facteur de production hétérogène (différences individuelles de stratégies d'accumulation du capital humain, en lien avec des phénomènes divers qui créent des discriminations). Il y a donc plusieurs taux de salaire réel.
  - phénomène d'asymétrie d'information qui invite à considérer les alternatives : salaire d'efficience, prime, CDD, période d'essai.
- Jusqu'à présent, on a évoqué des comportements d'agents individuels. On doit aussi prendre en compte une dimension collective (cf conventions collectives). Elle est plus ou moins importante selon le degré d'institutionnalisation de la relation salariale. On doit montrer que la relation salariale est toujours structurée par des compromis discutés à un niveau supérieur, quelque soit le type de relations professionnelles.
- L'enjeu central est de montrer aux élèves que les mécanismes de marché et le contexte institutionnel s'articulent étroitement dans la gestion de la relation salariale (il s'agit de deux modes de coordination différents mais complémentaires). Marché et institutions sont de plus en évolution et ils sont des enjeux des politiques publiques<sup>15</sup>.
- Sources bibliographiques :
  - BEVORT A. et alii (2012), **Dictionnaire du travail**, PUF, Coll. Quadrige
  - BEVORT A. et JOBERT A. (2011), **Sociologie du travail : les relations professionnelles**, Armand Colin, Coll. U, 2<sup>ème</sup> édition
  - notes de la DARES<sup>16</sup>
- Le système des relations professionnelles<sup>17</sup> est relativement étoffé : certes faible taux de syndicalisation en France mais fort % des salariés couverts par des conventions collectives. Le rôle des négociations collectives est renforcé depuis 2004 puisque l'Etat rend obligatoire l'ouverture de négociations sur conventions collectives. Il est renforcé aussi avec le degré d'extension de la portée des conventions collectives. Ce système est différent de ce qui existe en Allemagne, en Suède.

---

<sup>14</sup> Le concept de modèle est au programme du cycle terminal (voir la fin du préambule). Il importe de faire comprendre aux élèves qu'un modèle n'est, par définition, jamais réaliste. Un modèle doit être jugé à sa capacité à poser des questions pertinentes et à sa capacité à offrir des « schèmes d'intelligibilité ». Un modèle a toujours un domaine de validité limité.

<sup>15</sup> Voir le débat en cours en France sur la mise en place d'un contrat de travail unique, la question du travail du dimanche, le contrôle du recours à l'intérim et aux heures supplémentaires, etc.

<sup>16</sup> <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-de,76/etudes-et-recherche,77/publications-dares,98/>

<sup>17</sup> Relations entre les employeurs, les salariés et l'Etat. Relations qui rassemblent les relations salariales et les normes d'emploi.

- Normes d'emploi : présence de normes formelles ou non qui déterminent les façons dont les gens sont recrutés, licenciés, etc.... (exemple obtention de la carte d'embauche des dockers ou des chauffeurs de taxi). On peut aussi montrer que les normes d'emploi prennent une dimension internationale. Cas du concept de travail décent (OIT) en relation avec la question de la gouvernance de l'économie mondiale. L'OIT travaille sur une norme minimale de protection sociale. Comme c'est le cas aussi pour la relation salariale (discussion sur la détermination d'un salaire minimum européen)
- Le marché du travail est le lieu d'une relation marchande qui s'inscrit dans un cadre social et institutionnel prenant de plus en plus une dimension internationale<sup>18</sup>.

## Question 2.2 : Quelles politiques pour l'emploi ?

- La DARES publie deux fois par an une note sur les flux sur le marché du travail<sup>19</sup>
- Référence bibliographique :
  - CAHUC P. et ZYLBERBERG A. (2010), **Le chômage : fatalité ou nécessité ?**, Flammarion, Coll. Champs
- Une économie dynamique suppose des entrées et des sorties de l'emploi. Le niveau du chômage dépend de ces flux = modèle de la baignoire
  - La question : faire en sorte que le fonctionnement du marché soit tel que le marché maximise les chances de recherche d'emplois de façon qu'il y ait un maximum d'emplois et un minimum de temps pour trouver un emploi.
- Le chômage est un risque social. Il n'est pas concevable que les salariés soient les seuls à supporter ces ajustements donc il faut mettre en place un dispositif institutionnel tel que les employeurs participent au financement de la prise en charge du chômage (coût social des licenciements).
  - Mettre en place le système de sécurité professionnelle (ne pas perdre son DIF entre deux emplois)
  - Cette question peut être proposée au niveau européen. Faible portabilité des droits sociaux ou à la formation actuellement.
- Lien avec le thème « Mondialisation, finance internationale et intégration européenne » : amélioration de la zone monétaire optimale.

---

<sup>18</sup> Voir sur ce point le livre du spécialiste de droit du travail, Alain Supiot : L'esprit de Philadelphie, Seuil, 2010

<sup>19</sup> DARES : Les mouvements de main-d'œuvre au 4<sup>ème</sup> trimestre 2011  
<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2012-030.pdf>